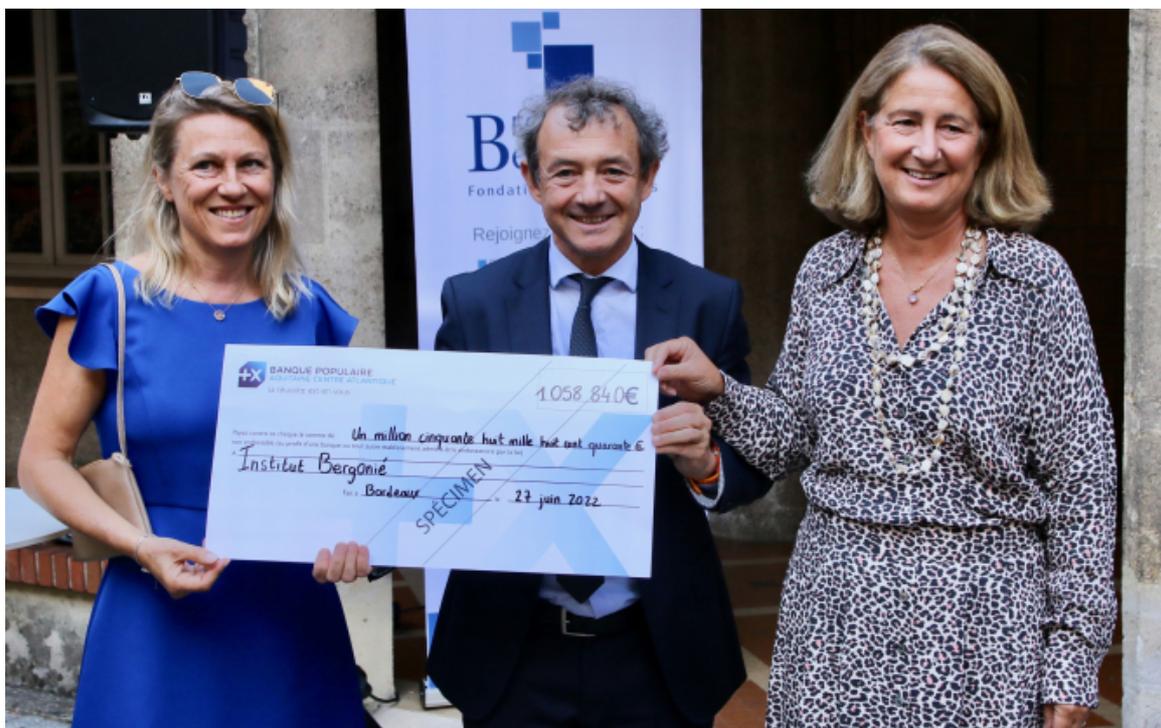


La Fondation Bergonié a levé 1,5 million d'euros auprès des entreprises néo-aquitaines en 2022

Par Astrid Gouzik, le 25 novembre 2022

Les fonds levés par la Fondation d'entreprises Bergonié, auprès des entreprises de Nouvelle-Aquitaine, ont participé au financement d'une dizaine de projets de recherche menés par le centre régional de lutte contre le cancer.



▲ Marina Mas, directrice de la Fondation d'Entreprises Bergonié, François-Xavier Mahon, DG de l'Institut Bergonié, Maribel Bernard, présidente de la Fondation, lors de la remise de dotation de 2021. — Photo : COULY Christian

La fondation d'entreprises Bergonié, adossée à l'Institut éponyme, l'un des 18 centres régionaux de lutte contre le cancer, a récolté 1,5 million d'euros en 2022 auprès des entreprises néo-aquitaines. Depuis sa création en 2011 par Josy Reiffers, la Fondation Bergonié aura collecté près de 10 millions d'euros permettant de financer des programmes de recherche contre le cancer.

En 2022, 79 % de ces fonds ont été alloués à la recherche appliquée, 15 % à l'innovation technologique et 6 % à l'accompagnement du patient. Ils ont notamment participé au financement du vaste projet CIA (Cancer Innovation Aquitaine) visant à accélérer l'accès à la médecine personnalisée et aux thérapies ciblées. Les patients, pour lesquels les ressources thérapeutiques conventionnelles sont épuisées, pourront ainsi accéder à des thérapeutiques innovantes.

Parmi les entreprises mécènes, la Fondation compte la Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, CMSO Arkea, ou encore Bernard Margrez qui finance notamment le projet Icar pour doter l'Institut Bergonié d'un appareillage de radiothérapie permettant de délivrer l'irradiation souhaitée en intégrant au jour le jour, grâce à l'intelligence artificielle, les modifications de positionnement de la tumeur et des organes adjacents du patient.

Deux types de contribution

"Il existe deux formes de contribution, détaille Marina Mas, directrice générale de la Fondation. L'entreprise peut devenir membre fondateur avec un engagement minimal de 10 000 euros par an, et sur 5 ans maximum, en fonction de la date à laquelle elle rejoint le plan quinquennal. Une entreprise peut aussi décider de soutenir la recherche de manière ponctuelle en rejoignant le Fonds de Dotation avec un choix flexible de la durée et du montant de son engagement". Sur leurs dons, les entreprises bénéficient d'un abattement fiscal de 60 % (plafonné à 0,5 % du chiffre d'affaires ou 20 000 € HT pour les TPE).

Des opérations ponctuelles ont également été mises en place pour Octobre Rose, notamment avec l'entreprise Beauty Success qui a reversé 3 euros sur chaque pose de vernis, ou avec la Maison Merling à l'occasion de Movember.

Pour 2023, l'objectif de la directrice générale est clair : "augmenter encore la levée pour financer plus de projets et faire avancer encore la recherche". Et d'alerter tout de même : "le contexte économique que nous connaissons ne doit pas servir de prétexte pour les entreprises qui ne sont pas touchées". À bon entendeur.

MOTS-CLÉS

SANTÉ

INNOVATION

R&D

MÉCÉNAT

RÉSEAUX ÉCONOMIQUES

POURSUIVEZ VOTRE LECTURE